

MAIRIE DE FRETIGNEY ET VELLOREILLE

REUNION DU 28 MARS 2017

VOTE DES TAUX 2017

Le conseil municipal, après délibération, décide des taux suivants. Ceux-ci restent inchangés par rapport à l'année 2016.
TAXE D'HABITATION : **9.14**, TAXE FONCIERE BATI : **9.43**, TAXE FONCIERE NON BATI : **27.76**, TAXE CFE : **14.03**

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le conseil municipal décide de voter les budgets primitifs 2017 comme suit :

BUDGET EAU :

Section de Fonctionnement :

Dépenses **25 344.86 €** Recettes **28 183.99 €**

Section d'investissement :

Dépenses **101 044.86€** Recettes **101 044.86 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement :

Dépenses **107 229.00 €** Recettes **110 972.07 €**

Section d'investissement :

Dépenses **106 064.00€** Recettes **106 064.00 €**

BUDGET COMMUNAL

Section de Fonctionnement :

Dépenses **568 772.00 €** Recettes **569 180.09 €**

Section d'investissement :

Dépenses **493 797.20 €** Recettes **493 797.20 €**

DELIBERATION TRAVAUX VOIRIE 2017

Madame le Maire explique qu'afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2017. Ce groupement sera constitué par la Communauté de communes des Monts de Gy et les communes suivantes : Bucey_les-Gy, Choye, Etreilles-et-la-Montbleuse, Frétigney-et-Velloreille, Saint Gand et Villers Chemin et Mont-les-Etreilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2017 entre la Communauté de communes des Monts de Gy et les communes suivantes : Bucey_les-Gy, Choye, Etreilles-et-la-Montbleuse, Frétigney-et-Velloreille, Saint Gand et Villers Chemin et Mont-les-Etreilles;
- désigne la Communauté de communes des Mont de Gy comme coordonateur du groupement;
- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant;
- autorise le Maire à lancer le marché de travaux de voirie communale pour l'année 2017.

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU CABINET DENTAIRE

Madame le Maire expose au conseil municipal les propositions émises pour l'attribution du marché pour les travaux d'accessibilité du cabinet dentaire.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, décide de retenir les propositions suivantes :

- **Lot 01 GROS OEUVRE** : *la SARL BARANZELLI* pour un montant de 19 250.00 € HT.
- **Lot 02 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS** : *la SARL SODEX PERSONENI* pour un montant de 2 100.00 € HT.
- **Lot 03 SERRURERIE** : *la SA SOCIETE METALLURGIQUE DE CORBENAY* pour un montant de 3 091.40 € HT.
- **Lot 04 ELECTRICITE** : *la SARL CENTRELEC* pour un montant de 795.00 € HT.

Le montant total hors taxes est 25 236.40 € HT.

AVENANT TRAVAUX VESTIAIRE DU FOOT

Madame le Maire présente l'avenant pour le chantier vestiaire du foot de l'entreprise CRUCEREY d'un montant de 113,41 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser divers travaux, à savoir :

- la réhabilitation du mur de pierre de l'ancien cimetière
- l'installation d'un paratonnerre sur le clocher de l'église
- l'accessibilité de la salle Fourouze : réhabilitation du WC en PMR et l'aménagement d'un parking handicapé.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'autoriser madame le Maire à demander les subventions auprès des différents organismes pour l'aider au financement de ces travaux.

DEMANDE DE TERRAIN SCI ROUGEAUX SUR LA ZA DES MONTS DE GY A FRETIGNEY

Considérant l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Madame la Maire rappelle que suite aux études de faisabilité réalisées par le cabinet SOCAD, la Communauté de Communes des Monts de Gy réalisera une zone d'activités de 5 ha sur la commune de Fretigney et Velloreille en bordure de la RD 3, à proximité du double échangeur (zone AUX).

Elle indique qu'à ce jour, une nouvelle demande d'acquisition de la SCI LES ROUGEAUX a été reçue.

A cet effet, il convient que la commune de Fretigney et Velloreille cède à la Communauté de Communes des Monts de Gy la parcelle réservée pour l'implantation de cette nouvelle activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de la cession de la parcelle, environ 1 hectare, faisant partie de la future zone d'activités, moyennant la somme de 1 € symbolique, en vue de l'implantation de cette nouvelle activité.
- Autorise la Maire à signer tout acte administratif ou notarié, à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

CONVENTION VENTE D'EAU AU SYNDICAT DES EAUX DE BOURGUIGNON-LIEFFRANS

Madame le Maire présente la convention relative à la vente d'eau au Syndicat des Eaux de Bourguignon-Lieffrans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

**DUREE AMORTISSEMENT PARTICIPATION VOIRIE 2016
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY**

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour la durée d'amortissement de la participation voirie 2016 à la Communauté de Communes des Monts de GY. Le conseil municipal, après délibération décide de fixer à 5 ans la durée d'amortissement pour cette participation.

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE SOCIAL DU
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAONE**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centre de gestion institués par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
Madame la Maire expose :

- Que les problèmes de santé, de handicap, de logement, les difficultés financières, familiales ou encore les conduites addictives sont autant de problématiques personnelles qui peuvent avoir un impact sur la vie professionnelle : absentéisme, désengagement professionnel, baisse de la qualité du travail, développement de risques psycho-sociaux...
- Que la prise en charge de ces problématiques peut éviter un surcoût économique, social et humain,
- Que le CDG70 a créé, en janvier 2017, un service social du travail destiné à accompagner les agents des collectivités territoriales rencontrant des difficultés et avec lequel il est possible de conventionner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'adhérer au service social du CDG de Haute-Saône,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- Autorise Mme la Maire à signer la convention d'adhésion au service social géré par le Centre de Gestion de la Fonction

Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout autre document utile afférent à ce dossier.

TARIF ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la redevance d'assainissement, qui sont de :

- part variable : 0.60 €/m³
- part fixe : 50.00 €

et propose d'augmenter ces tarifs sur deux années.

En 2017 :

- part fixe : 60.00 €
- part variable : 0.60 €/m³

A compter du 01/01/2018 :

- part fixe : 60 €
- part variable : 0.70 €/m³